

cation avec le médecin qui a visité la bande en question. Je vais vous lire son télégramme. Répondant à notre demande de renseignements, il nous télégraphie de Cochrane, après avoir visité la tribu :

Dépêches des journaux ont fort exagéré la situation. Ai vu quelques enfants au poste. Un seul très malade. Père décidé à garder enfant à la maison et ai prescrit traitement et donné médicament. Situation sans gravité et les rivières étant encore gelées, il y a très peu d'Indiens au poste.

LE VOYAGE DU MINISTRE DU COMMERCE A WASHINGTON

A l'appel de l'ordre du jour :

L'hon. R. J. MANION (Fort-William) : Je désire poser une question au ministre du Commerce (M. Malcolm). Des dépêches américaines publiées par les journaux canadiens mandent que le ministre du Commerce est allé à Washington et a rendu visite au président et à d'autres membres de l'exécutif américain. Le ministre a-t-il une déclaration à faire, à la députation et aux électeurs, au sujet de la négociation de conventions de commerce ou d'autre nature qu'il a pu entamer durant son séjour là-bas ?

L'hon. JAMES MALCOLM (ministre du Commerce) : Je puis assurer mon honorable ami que j'ai trouvé de l'agrément durant les deux jours que j'ai passés à Washington, à faire des visites et à rendre les politesses d'usage. Ma visite au président a été une simple visite de politesse.

LE DIRECTEUR DU PENITENCIER DE LA COLOMBIE-ANGLAISE

A l'appel de l'ordre du jour :

M. W. G. McQUARRIE (New-Westminster) : Maintenant que le ministre de la Justice est de retour, je lui poserai la question que je posais au premier ministre (M. Mackenzie King), il y a à quelques semaines, au sujet du retard apporté à nommer le directeur et le sous-directeur du pénitencier de la Colombie-Anglaise. Ces positions sont vacantes depuis près d'un an et l'on commence à jaser, d'autant plus que le présent titulaire, le directeur intérimaire, loge dans une hôtellerie de Vancouver et non au pénitencier.

L'hon. ERNEST LAPOINTE (ministre de la Justice) : Nous avons prié la commission du service civil de nommer ce fonctionnaire.

M. McQUARRIE : Quand ?

L'hon. M. LAPOINTE : Il y a quelques semaines. Je vais toutefois me rafraîchir la mémoire et j'en informerai mon honorable ami.

[L'hon. M. Stewart.]

REPRISE DE LA DISCUSSION GENERALE DU BUDGET

La Chambre passe à la suite de la discussion sur la motion de l'honorable J. A. Robb (ministre des Finances) l'invitant à se former en comité des voies et moyens, ainsi que sur l'amendement proposé par l'honorable M. Guthrie, et le sous-amendement de M. Spencer.

M. I. D. COTNAM (Renfrew-Nord) : Un seul motif inspire ma participation au débat, cet après-midi. Je crois remplir un devoir envers mes électeurs en exprimant ici leur sentiment. Aux premiers jours de mars, le ministre des Finances (M. Robb) a fait l'exposé budgétaire coutumier. Ce discours ne présentait rien de remarquable. C'est même le plus vide que le ministre ait prononcé depuis que j'ai l'honneur d'être député fédéral. L'an dernier, dans mes commentaires sur les résolutions budgétaires, j'ai dit qu'elles ne conféraient aucun bénéfice à la masse, sous aucun rapport que ce soit. Commentant un certain amendement proposé ici, le premier ministre a dit que c'était un texte ni chair ni poisson. Mais le budget est encore pire ; il n'a aucune substance. Le 7 mars, l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie), alors chef suppléant de l'opposition, a prononcé un discours en réponse à l'exposé budgétaire. Tout le monde m'accordera que c'était un discours fort remarquable qu'aucun ministre et qu'aucun député ministériel n'ont encore réfuté. Plusieurs ministres s'y sont essayés, mais sans succès, selon moi.

Le ministre des Finances nous annonce qu'il entend prélever sur les contribuables canadiens la somme énorme de \$454,942,000 et il nous dit que c'est 25 millions de plus que l'an dernier. Il semble ravi de faire cette déclaration. Ensuite, il nous dit que le revenu de la douane du Canada pour l'année financière se chiffrera à 185 millions de dollars, soit une augmentation de 28 millions de dollars sur la somme perçue de cette source au cours de l'année précédente. C'est là une déclaration qui ne sied guère à un parti qui, lorsqu'il était dans l'opposition, répétait constamment par tout le Canada que le tarif était un impôt sur le peuple et que si on le reportait au pouvoir il diminuerait les droits de douane et ne percevrait pas un impôt aussi énorme du peuple canadien. Le ministre nous dit ensuite que cette année, nos dépenses ordinaires seront d'environ \$355,200,000 ; les dépenses au compte du capital sont évaluées à \$24,150,000, de sorte que les dépenses totales de l'année à venir seront d'environ \$385,332,000, soit une augmentation de \$22,332,000 sur l'année précédente. Malgré cette déclaration, le ministre des Finances et ses collègues cherchent à convaincre le pays